

# La Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise : un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires

## A V I S



14 Octobre 2019

Rapporteur  
**Philippe ANTOINE**

Assisté de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 127 conseillers présents

dans le cadre d'une auto-saisine  
Etude conduite par la Commission Emploi, Développement Economique Régional

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
I. LA PROBLEMATIQUE.....	5
II. LES ENJEUX .....	5
<b>LE DIAGNOSTIC.....</b>	<b>7</b>
I. DES POLITIQUES PUBLIQUES DE RSE STRUCTUREES EN REGION .....	7
II. DES DEMARCHES DE RSE PLUS OU MOINS PARTAGEES PAR LES CHEFS D'ENTREPRISE ET HETEROGENES DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.....	8
III. DES DEMARCHES DE RSE TERRITORIALE INSUFFISAMMENT DEVELOPPEES.....	8
<b>LES PRECONISATIONS .....</b>	<b>9</b>
I. A L'ATTENTION DES ENTREPRISES.....	9
II. A L'ATTENTION DE LA REGION EN LIEN AVEC LES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS .....	9
II. 1. <i>Promouvoir la RSE comme : un levier de performance globale pour l'entreprise             et de développement durable pour le territoire en lien avec les priorités du             SRADETT .....</i>	<i>9</i>
II. 2. <i>Encourager un partenariat stratégique avec les acteurs du territoire pour             favoriser le déploiement de la RSE en entreprise et mieux répondre aux besoins de             celles-ci .....</i>	<i>10</i>
II. 3. <i>Favoriser la RSE territoriale en fonction des enjeux territoriaux et des attentes             de la population.....</i>	<i>10</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>11</b>
LISTE DES AUDITIONS .....	12
<b>EXPLICATIONS DE VOTE.....</b>	<b>13</b>



# Introduction

---

## I. La problématique

La Responsabilité Sociétale des Entreprises s'appuie sur :

- Un concept évolutif et une notion protéiforme qui reposent sur la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable pour donner plus de sens à l'entreprise au-delà de son premier rôle de créateur de richesses.
- Une démarche volontaire des entreprises, qui s'inscrit au-delà des obligations légales, menée de manière autonome ou accompagnée individuellement ou collectivement, qui intègre des préoccupations sociales, économiques, environnementales et éthiques dans ses activités et en interaction avec ses parties prenantes. Celle-ci concerne à la fois les chefs d'entreprises, les salariés, les personnes extérieures à l'entreprise (fournisseurs et consommateurs) et les territoires.
- Une stratégie progressive, déclinée dans un plan d'actions concrètes selon les objectifs propres de l'entreprise, assortie d'indicateurs mesurables en conformité avec les dispositifs législatifs et la norme internationale ISO 26000, qui prônent une vision de performance globale en termes économique, humain, de respect de l'environnement et de solidarité avec les territoires.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises constitue :

- Un levier de développement économique et social durable pour les entreprises et les territoires
- Un moyen d'entreprendre autrement en donnant plus de sens à l'entreprise
- Une opportunité d'innovation : technique et technologique pour saisir de nouveaux marchés en particulier pour les TPE et PME et/ou sociale pour contribuer à recruter et fidéliser les salariés
- Un révélateur de qualité de vie en entreprise : la RSE participe au bien-être au travail en favorisant un développement responsable de l'entreprise (management des risques, sécurité, santé, performance, motivation, ...) et une employabilité durable des salariés notamment par la formation tout au long de la vie
- Une démarche qui favorise l'économie de proximité et l'attractivité du territoire

## II. Les enjeux

Les enjeux majeurs de la RSE sont à la fois sociétaux, sociaux, environnementaux et éthiques.

- Des enjeux sociétaux qui consistent à ancrer l'entreprise dans le territoire et la société à travers sa contribution à l'économie locale, à sa cohésion et à son attractivité en s'appuyant sur une qualité de services ou de produits et sur le choix des partenaires commerciaux à plusieurs niveaux local, national et international.

- Des enjeux sociaux qui supposent la prévention des risques professionnels et de sécurité au travail, le développement des compétences par la GPEC, la formation et la validation des acquis de l'expérience, la diversité et la mixité, professionnelle et le dialogue social de qualité.
- Des enjeux environnementaux qui interrogent la prise en compte de la gestion et de la maîtrise de la ressource et des déchets, la lutte contre les pollutions et nuisances, la protection de la biodiversité et le choix des sous-traitants et fournisseurs régionaux en faveur de l'économie de proximité et des circuits courts.
- Des enjeux d'éthique à l'international qui soulèvent la question de la prise en compte de la dimension internationale de la RSE qui s'appuie sur le respect des droits fondamentaux et l'application des normes sociales et environnementales élémentaires.

#### Du côté de l'entreprise

Si la RSE représente pour elle un enjeu stratégique, les opportunités offertes par cette démarche sont étroitement liées à la volonté et aux objectifs des chefs d'entreprise. En effet, leur engagement dans la RSE obéit à des motivations très différentes : soit comme un moyen de communication (pour valoriser l'image de l'entreprise), soit un véritable outil de décision stratégique, de performance et d'innovation pour répondre aux attentes des consommateurs, des salariés et des territoires. Par ailleurs, si nombre de petites ou moyennes entreprises se sont engagées de manière plus ou moins formelle dans une démarche RSE, certaines d'entre elles restent insuffisamment convaincues de son intérêt tandis que d'autres rencontrent des difficultés pour la mettre en œuvre.

#### Du côté des salariés

Si certains font des retours positifs d'expériences sur les actions de RSE et leurs impacts en termes de qualité de vie au travail et de réponse à leurs propres aspirations, leur implication ou l'association de leurs représentants dans cette démarche est encore trop faible.

#### Au niveau du territoire

Si la RSE constitue une opportunité de développement économique et social durable, un levier d'attractivité par un meilleur ancrage de l'entreprise au niveau local et un moyen d'améliorer les conditions de vie de la population (qualité des déplacements, impacts environnementaux...), cette dynamique porteuse reste tributaire de la prise en compte par l'entreprise des problématiques globales et des partenariats avec les pouvoirs publics et les représentants de la société civile sur le territoire.

La RSE représente donc un enjeu fort pour l'entreprise en tant qu'outil stratégique, de management et de gouvernance et pour les territoires et les institutions, dans leur capacité à mettre en œuvre des coopérations entre acteurs pour favoriser un développement durable.

Fort d'un tel constat, le Conseil Economique, Social, Environnemental Régional a souhaité s'auto saisir sur les démarches de RSE en région et leurs impacts en entreprise et sur les territoires de proximité, à partir d'un bilan régional sur l'action de la Région en partenariat avec les autres acteurs institutionnels, les retours d'expériences d'entreprises et les initiatives locales en matière de RSE territoriale. (Cf. liste des auditions en page 12)

# Le diagnostic

---

La Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur est celle qui a intégré la RSE dans ses choix politiques depuis de nombreuses années mais cette démarche d'accompagnement ne résulte pas de la seule implication du Conseil régional. Elle est en effet le fruit d'une coopération forte des institutionnels et des consulaires et de la mise en œuvre de bonnes pratiques à l'initiative des autres acteurs du territoire (branches professionnelles, structures de l'Economie, Sociale et Solidaire, organisations syndicales, Parcs Naturels Régionaux, Pôles de compétitivité...).

## I. Des politiques publiques de RSE structurées en région

La RSE figure dès 2006 dans l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), à travers les filières et notamment les PRIDES où elle est présente dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'emploi, de la formation....

**En 2013**, la Région structure sa démarche dans le cadre d'une politique partenariale à travers un « Parcours Performant et Responsable » avec la mobilisation d'autres acteurs institutionnels et consulaires (l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région) dont la mission est d'accompagner les entreprises. Ainsi, 35 prestations ont été mises à la disposition des chefs d'entreprise dont le chéquier conseil et le programme CEDRE ainsi que la création du Label Amplitude, la mise en place de Formations au développement durable, des CLIPS RSE et les TROPHEES RSE. Ce qui a permis d'intégrer 400 entreprises dans cette démarche.

**En 2014**, une convention cadre est signée pour déployer de manière partenariale la RSE en particulier dans les TPE et PME autour de 3 priorités : La sensibilisation et la promotion, la diffusion des bonnes pratiques de RSE et la valorisation de l'engagement des entreprises, avec une gouvernance partenariale basée sur 3 instances : un comité de pilotage stratégique, un comité technique institutionnel et une plateforme régionale RSE (RS TANK) dont le rôle est notamment de mesurer l'efficacité des dispositifs RSE en entreprise à travers des indicateurs de performance.

**A partir de 2017**, la RSE s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ainsi que dans les autres schémas régionaux. Elle est désormais envisagée comme « un levier de performance durable » et intégrée dans le budget régional au sein de l'économie circulaire et de proximité. La signature récente d'une convention de partenariat portant création d'une plateforme de l'économie circulaire doit permettre de favoriser les bonnes pratiques.

## **II. Des démarches de RSE plus ou moins partagées par les chefs d'entreprise et hétérogènes dans leur mise en œuvre**

Certains responsables d'entreprise estiment que leur démarche RSE constitue une opportunité et un levier de développement générateur de valeur ajoutée pour l'entreprise. Cependant, ce bénéfice estimé selon l'INSEE à 13 % en moyenne pour l'entreprise, correspondrait au gain de performance globale et non au taux de performance économique qui reste pour sa part difficile à évaluer.

Des pratiques de RSE avec un bon ancrage local sont répertoriées dans certaines grandes entreprises de la région comme par exemple ST Microelectronics mais des difficultés, concernant l'effet d'entraînement des donneurs d'ordre sur les sous-traitants, demeurent.

Des structures d'animation en réseaux comme l'association de développement des entreprises de TOULON Ouest (ADETO) ont permis d'accompagner les TPE et PME entreprises dans leur démarche RSE et de favoriser un meilleur ancrage local notamment par la mobilité, mais avec des freins pour mettre en œuvre des outils partagés.

Certaines PME ou TPE en région ont entrepris une démarche de RSE à travers des actions en faveur de l'économie circulaire avec un management participatif des salariés (cf. entreprises de l'ESS ou entreprise varoise ARECO). Mais nombre d'entre elles présentent des stratégies RSE variables selon leur taille et leur secteur d'activité avec des réticences de la part de certains chefs d'entreprises pour lesquels la RSE est encore perçue comme une contrainte et non comme une opportunité. De plus, si les jeunes chefs d'entreprise (en particulier dans l'artisanat) sont sensibilisés au développement durable et à la transition énergétique, certaines TPE font état de besoins d'accompagnement et de leurs difficultés pour assurer un investissement sur le long terme notamment pour les entreprises les plus fragiles.

## **III. Des démarches de RSE territoriale insuffisamment développées**

En dépit d'un certain nombre de bonnes pratiques qui ont contribué à favoriser le volet territorial de la RSE à l'instar de l'ancien PRIDES CARAC'TERRES qui a permis de favoriser une économie en réseaux à travers des dynamiques de coopération d'entreprises, cet aspect de la RSE Territoriale reste insuffisamment développé en région. Pour autant, Il convient de relever en particulier le rôle actif des consulaires (notamment la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) et des organisations professionnelles qui se sont mobilisés dans ce sens à travers leur soutien à l'économie de proximité en partenariat avec le Conseil régional.



# Les préconisations

---

## I. A l'attention des entreprises

La création de valeur des entreprises ne se mesure pas seulement par la croissance du chiffre d'affaires mais aussi par son utilité, son engagement et sa contribution aux problématiques économiques sociales environnementales et sociétales de son territoire. C'est pourquoi, les entreprises doivent promouvoir leur démarche RSE en valorisant ses impacts en interne en termes de performance globale et en externe dans leur participation au développement de leur territoire d'accueil afin de contribuer au déploiement de la RSE en région.

Ce qui implique pour les entreprises de :

- Envisager la RSE comme un gain de performance durable en interne et en externe de l'entreprise avec les acteurs du territoire publics et privés
- Evaluer, communiquer et valoriser leurs résultats après RSE en termes de performance et diffuser leurs bonnes pratiques afin et d'encourager les autres entreprises à s'engager dans ce type de démarche et à travers le parrainage
- Développer des relations responsables entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants et fournisseurs
- Renforcer la mutualisation et la coopération inter-entreprises
- Sensibiliser et impliquer plus les salariés dans la démarche à travers leur participation tout au long du processus par du management participatif au sein de leur gouvernance RSE et en favorisant plus de dialogue social en interne de l'audit jusqu'à l'évaluation
- Favoriser la sécurisation des parcours par la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

## II. A l'attention de la Région en lien avec les autres partenaires institutionnels

**II. 1. Promouvoir la RSE comme : un levier de performance globale pour l'entreprise et de développement durable pour le territoire en lien avec les priorités du SRADETT <sup>1</sup> et du SRDEII, à travers :**

- Une vision large et une approche globale de la RSE : économique, sociale, environnementale et sociétale, prenant en compte les enjeux de territoires et les attentes de la population. En effet, la RSE doit être envisagée par la Région comme une opportunité pour faire converger les intérêts des entreprises avec ceux de la collectivité et des citoyens et renforcer les solidarités à travers des démarches collaboratives entre tous les acteurs de territoire publics et privés.

---

<sup>1</sup> SRADETT : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

- Une valorisation et une meilleure lisibilité de l'action régionale en matière de RSE avec un budget régional dédié clairement identifié au-delà du soutien strict à l'économie circulaire et en intégrant une rubrique RSE dans le portail [entreprisesmaregionsud.fr](http://entreprisesmaregionsud.fr)
- Des actions de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise sur les opportunités offertes par la RSE en diffusant les bonnes pratiques des entreprises qui se sont impliquées dans ce type de démarche et leurs effets positifs en interne et à l'extérieur de l'entreprise.
- Le déploiement de la RSE dans le cadre de la politique des OIR, du plan Climat et du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région.
- Une réflexion sur un ou plusieurs labels de qualité régionaux et sur les modalités de contrôle qui devraient pouvoir se faire à posteriori et en fonction de la norme ISO 26000.

## **II. 2. Encourager un partenariat stratégique avec les acteurs du territoire pour favoriser le déploiement de la RSE en entreprise et mieux répondre aux besoins de celles-ci**

Par certaines mesures ou dispositifs tels que :

- L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres en fonction des types de marchés
- Des pôles ressources RSE afin de soutenir les entreprises dans leur démarche et valoriser les initiatives et synergies dans ce domaine
- Des fonds d'investissement socialement responsables afin de permettre aux PME de financer des projets en lien avec la RSE
- Le déploiement des mises en réseaux d'entreprises redynamisés à travers notamment la création d'un portail internet afin de permettre aux acteurs économiques de partager leurs expériences pratiques dans le domaine de la RSE (à l'instar du pays de Loire ou du site RSE-innovation)
- Une meilleure accessibilité aux dispositifs régionaux d'accompagnement en prenant en compte la spécificité des TPE (artisanat) et notamment celles en difficulté à travers des dispositifs adaptés (renforcement du dispositif CEDRE et plates formes mutualisées)
- Le soutien à l'économie de proximité et à l'accompagnement des porteurs de projets collaboratifs à valeur ajoutée pour le territoire
- Le développement de pratiques responsables dans les échanges à l'international en privilégiant les entreprises et les pays respectueux des normes sociales et environnementales conformément aux conventions et accords internationaux.

## **II. 3. Favoriser la RSE territoriale en fonction des enjeux territoriaux et des attentes de la population**

Ce qui suppose de :

- Identifier en amont les enjeux collectifs et partagés des territoires à partir d'une cartographie et d'une hiérarchisation de ces enjeux au niveau de chaque territoire afin de réfléchir sur des thématiques communes (comme la mobilité par exemple)

par zone d'activités. La Région pourrait jouer un rôle en matière d'animation et d'ingénierie territoriale en impliquant les entreprises, les autres collectivités, les associations et les syndicats.

- Favoriser des groupements d'employeurs pour la mise à disposition de personnels partagés, afin de lutter contre la précarité, de stabiliser des compétences sur un même territoire et de développer des collaborations entre entreprises et institutionnels d'un même secteur.
- Développer la RSE sur quelques sujets emblématiques comme par exemple les achats responsables. Ainsi, la Région pourrait encourager ces derniers sur son territoire pour contribuer au développement du tissu économique local et des entreprises, tout en participant au bien être régional (par exemple, dans les cantines des lycées). Les politiques publiques, pourraient également devenir plus responsables et favoriser les démarches de RSE sur les territoires dans des domaines tels que : la production la distribution et la fourniture d'énergie, le logement, l'Eco construction et les éco quartiers, le transport et la mobilité, les circuits courts et la revitalisation des centres villes
- Définir, enfin, des indicateurs de performance de l'ancrage territorial des entreprises : emploi, inclusion sociale, préservation des écosystèmes...

## Conclusion

---

Marqueur de modernité et de changement sociétal, la RSE constitue bien un levier de performance de l'entreprise, de qualité de vie au travail et de développement durable de territoire.

La RSE doit donc s'inscrire au cœur de la stratégie des entreprises. Cela suppose un changement de culture au sein de l'entreprise avec une transformation de son modèle économique en repensant tout le processus de production, de consommation et de distribution prenant en compte les différents impacts territoriaux.

C'est pourquoi, le CESER insiste sur la prise en compte des préconisations évoquées dans le présent avis et en particulier sur le développement de la RSE territoriale qui doit devenir un axe privilégié de la politique régionale et permettre de fédérer des acteurs du territoire au niveau des zones d'activités mais aussi des centres villes en quête de redynamisation.

Enfin, le CESER demande à être associé au suivi et à l'évaluation des actions de la Région menées pour le développement de la RSE sur le territoire régional.

## Liste des auditions

---

Hervé BARREAU  
Gérant de la société STD PRO

Franck BAUDEMONT  
Chargé de mission Environnement à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la  
Région Provence Alpes Côte d'Azur

Michel CREPS  
Président de l'ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon-  
Ouest)

David HECKEL  
Directeur de la Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale et solidaire

Bruno JEAN NOEL  
Consultant RSE au niveau national

Dominique GIABICONI  
Chargé de mission à la Direction du Développement et du Financement des  
entreprises au Conseil régional

Philippe MARC  
Directeur de la Société STMicroelectronics

Benoit REY  
Gérant de l'ARECO (Entreprise leader de la nébulisation)

# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Yves ROBERT

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Gilles FOURNEL

Didier SERNA

## **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

Sylvain GILLET

## Intervention de Yves ROBERT au nom du 1<sup>er</sup> Collège

---

*Le 1<sup>er</sup> Collège se félicite de constater que la région s'est impliquée dans la promotion de la RSE depuis 2006 et qu'elle a formalisé cet engagement en 2017 dans le SRDEII, par des préconisations et des actions spécifiques, notamment avec "le parcours performant et responsable".*

*Les grands groupes ont intégré depuis une dizaine d'années la RSE dans leurs activités et ont d'ailleurs depuis 2001 des obligations réglementaires de fourniture d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités, renforcées et élargies par la loi de juillet 2010 et par décret d'avril 2012.*

*De leur côté de nombreuses petites entreprises pratiquent sans le savoir la RSE. Quel chef d'entreprise ne souhaiterait pas améliorer le bien-être, la compétence et la sécurité au travail des membres de son personnel, sachant que la performance et la productivité de l'entreprise procèdent d'abord de son capital humain, de sa qualification et de son appétence dans son emploi ?*

*Cependant beaucoup d'entre elles n'ont pas initié l'approche d'intégrer ces pratiques dans une démarche de stratégie globale et de les valoriser, même si des réglementations éparses participent au fonctionnement global de la RSE : GPEC, plan de formation, égalité professionnelle, prévention des risques, gestion des déchets, etc.*

*Les Chambres consulaires, mais également les organisations patronales et professionnelles de branche ont créé depuis de nombreuses années des outils d'aide et d'accompagnement des entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche RSE : label Eco Défis de la CMAR en 2018, guide CGPME (CPME) en 2008, guide MEDEF 2012 puis 2017, FNTP en 2005 puis 2010 ou, ont porté une action de promotion de la RSE comme l'U2P PACA.*

*Des initiatives privées ont aussi vu le jour telles que Le Club RSE PACA (Echoplanète). Néanmoins de trop nombreux chefs d'entreprises ne font pas la démarche par méconnaissance, soit hésitent par crainte des contraintes autant financières que techniques.*

*En tout état de cause, il ne faut pas perdre de vue que la motivation première de fonctionnement d'une entreprise est la création de richesse, et d'éviter l'écueil, notamment pour les TPE d'aggraver les contraintes qui pèsent déjà lourdement sur celles-ci. Au contraire elles doivent faire de la RSE un facteur de performance économique et d'innovation sociale, facilitant la qualité de vie et leur permettant d'avoir un ancrage plus fort au sein de leur territoire.*

*L'implication des salariés dans une démarche RSE pour une performance durable est indispensable.*

*Il convient donc d'insister sur les actions suivantes à mener par la Région :*

- ✓ *Être elle-même exemplaire en matière de RSE. La RSE devrait être élargie à la RSO (O pour organisations), incluant les administrations publiques et les associations.*
- ✓ *Créer un nouvel outil, ou améliorer l'outil existant en direction d'un portail unique et plus lisible dédié à la RSE, déclinant les aides techniques et financières existantes (CEDRE, chéquier RSE, etc), permettant de faire le lien entre les diverses structures qui lui sont dédiées et orientant les entreprises vers les interlocuteurs appropriés.*
- ✓ *Développer l'information et la promotion de la RSE auprès des entreprises et du public.*

- ✓ *Faciliter la mise en réseaux des entreprises localement et financer l'ingénierie de mise en place d'actions de RSE*
- ✓ *Malgré la pléthore des labels existants, créer un label permettant la mise en exergue des entreprises pratiquant une stratégie globale de RSE.*

*La volonté de promouvoir la RSE par la région trouve néanmoins ses limites dans l'interdiction d'utilisation des critères RSE dans les marchés publics. (Arrêt du Conseil d'Etat du 25 mai 2018, N° 41758)*

*Le 1<sup>er</sup> Collège est très attaché à la création de critères et l'utilisation d'indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation des actions de développement de la RSE par la Région.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.*

## **Intervention de Gilles FOURNEL au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Le 13 septembre 1970, Milton Friedman, économiste américain, écrivait dans le New York Times : « Il y a une et une seule responsabilité sociale de l'entreprise c'est d'accroître ses profits »*

*50 ans plus tard, les choses ont-elles vraiment changé ?*

*L'accent mis sur la responsabilité sociale ou sociétale des entreprises a-t-elle permis d'inverser le cours des choses ?*

*Que constatons-nous : changement climatique, surexploitation des ressources naturelles, obsolescence programmée des objets, aggravation des inégalités, détérioration des conditions d'emploi et de travail, ubérisation, précarisation, travailleurs pauvres, évasion et fraude sociale et fiscale, mais aussi et toujours des délocalisations pour réduire les coûts de production.*

*La RSE n'a pas non plus empêché le drame du Rana Plaza, ses 1132 morts et plus de 2500 blessés, les suicides de salariés de France Télécom, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen aux conséquences sociales et environnementales inquiétantes, le scandale de la vache folle, des lasagnes pur bœuf à la viande de cheval, plus récemment des faux steaks hachés ou dans un autre registre du Médiateur et de la Dépakine, sans oublier le Dieselgate. Et il y a peu on retrouvait nos déchets plastiques dans les décharges de Malaisie.*

*En revanche, les profits des entreprises du CAC40 se portent bien : 88,5 milliards en 2018 et des dividendes en hausse de 12,8%. La taxation des GAFAM, elle, patine.*

*La RSE est une sorte de « self-service normatif ». Certains analystes comme Alain Supiot, estiment qu'il s'agit pour les chefs d'entreprises de s'arroger le privilège de produire le droit.*

*Il dit de la RSE qu'« elle est au néolibéralisme, ce que le paternalisme fut au libéralisme » Elle fait, elle aussi appel au seul bon vouloir, à la morale ou à l'éthique du chef d'entreprise sans qu'il ne perde jamais de vue sa volonté de développer ses profits. Surtout elle ne doit être ni contraignante ni coûteuse.*

*Il faudrait donc faire confiance aux grandes institutions patronales pour créer un monde plus vertueux, pour préserver l'environnement, pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés et des citoyens.*

*Le gouvernement comme la Région, quelque part, sont porteurs de cette vision. Ils défendent une politique du laisser-faire des marchés, d'autorégulation par l'entreprise, au mieux de concertation ou de négociation sociale, mais de plus en plus au niveau de l'entreprise.*

*La RSE dans cette perspective est donc parfaitement compatible avec la destruction des garanties collectives, du code du travail et des droits protecteurs pour les salariés.*

*Oui, les entreprises devraient avoir la responsabilité de leur impact sur la société et leur environnement. Oui, ce qui se passe dans l'entreprise a une influence dans l'ensemble de la société, l'individualisation du travail conduit à l'individualisme social, les inégalités femmes-hommes en matière de salaires et de carrières ont des impacts négatifs sur l'ensemble du droit des femmes.*

*Oui, les entreprises devraient avoir des comptes à rendre aux salariés et aux populations. Oui, elles devraient être tenus responsables des dégâts sociaux et environnementaux qu'elles causent dans leur pays mais aussi à l'étranger, dans leurs filiales, chez les sous-traitants et les fournisseurs.*

*Trop souvent la RSE, parce qu'elle fait vendre, n'est qu'un outil de communication et de marketing et la finalité de l'entreprise et particulièrement pour les grandes multinationales reste toujours la même : accroître encore et toujours les profits.*

*Comme le souligne l'avis du CESER, la RSE devrait être un outil de développement durable des territoires. Il pointe les limites ou les difficultés de la mise en place de la RSE attachée à la seule bonne volonté du chef d'entreprise. Il propose de développer de la RSE plus spécialement dans les TPE-PME, d'actionner les leviers d'une RSE territoriale pour mettre en synergie des entreprises sur des zones d'activités ou pour revitaliser les centres-villes.*

*Il s'agit de développer des logiques de solidarité et de complémentarité et de sortir de la logique du tout concurrence. Cela va dans le bon sens et si cela peut avoir quelques effets pour répondre aux besoins des salariés en matière de transport, de restauration, de garde d'enfants et pour favoriser le développement de circuit-courts, de recyclage des déchets ou d'économie circulaire, il ne faut pas le négliger.*

*Mais il faut bien garder en mémoire que la RSE ne peut suffire à un développement économique respectueux de l'environnement et des hommes.*



*Trop souvent les pouvoirs publics ne se décident à agir qu'après la dénonciation et la médiatisation d'un scandale ou d'une catastrophe et des mobilisations syndicales et/ou citoyennes qui en découlent. Le drame du Rana Plaza a contribué à la création du devoir de vigilance et le scandale des Panama Papers au renforcement de la lutte contre les paradis fiscaux.*

*Nous ne pouvons continuer d'attendre face aux urgences sociales et climatiques !*

*Il faut renforcer la protection des salariés, des consommateurs et renouer avec l'idée du progrès social, et donc cesser la course au moins disant social et fiscal.*

*Il faut également agir au plan international. Aujourd'hui, seules les normes du commerce international sont prescriptives. Les normes sociales et environnementales, les conventions de l'OIT doivent être dotées de la même force juridique. Les pays qui les respectent pourraient ainsi fermer leur marché aux produits fabriqués dans des pays qui ne les respectent pas.*

*Voilà une mesure socialement et écologiquement responsable !*

*La CGT, la FSU et Solidaires voteront l'avis*

## **Intervention de Didier SERNA au nom de la CFDT (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*La Responsabilité sociétale des entreprises, c'est s'interroger sur « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société », selon la définition adoptée par l'Union européenne. Soit précisément la démarche que prône la CFDT pour avancer vers un nouveau modèle de développement soucieux de préserver les droits humains et l'environnement.*

*Pour notre organisation ce sujet est un marqueur social qui doit devenir incontournable. Que tous les décideurs, les acteurs économiques en prennent conscience nous ne pouvons que nous en féliciter.*

*Nous tenons à rappeler que dans la notion d'acteur économique, les organisations syndicales jouent pleinement leur rôle.*

*Comme le souligne l'avis dans l'entreprise, la RSE doit être partagée par tous, et les salariés et leurs représentants doivent y être associés.*

*La Responsabilité sociétale des entreprises doit aussi se lire en responsabilité sociétale et environnementale.*

*A ce titre la Région a toute sa place comme moteur, pour promouvoir sur son territoire, avec son plan climat une économie performante préservant l'environnement.*

*Par le biais des contrats de transition écologique, la Région pourrait redynamiser des bassins d'emploi dont le modèle économique semble dépassé.*

*Vous l'aurez compris la CFDT remercie la commission Emploi Développement Économique de s'être auto saisi de ce sujet et votera l'avis.*

## Intervention de Sylvain GILLET au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges

---

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges tiennent en premier lieu à féliciter le travail de l'ensemble des collègues de la commission emploi et développement économique sur ce sujet de la RSE dans notre Région.*

*Comme le démontre l'avis, la Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise permet aux sociétés de notre territoire de mettre en place une stratégie de développement autour d'enjeux majeurs sociétaux, sociaux, environnementaux et éthiques, assortie d'indicateurs de mesure. Si cette démarche volontaire engage les chefs d'entreprises et les parties prenantes des entités économiques de notre territoire, il est bon également de constater qu'elle reste pour nombre d'entre eux parfois difficile dans sa réalisation, notamment pour les TPE. Les entreprises disposants de ressources internes aboutissent plus facilement à la mise en place de la RSE alors que les plus petites entreprises n'ayant pas assez de moyens et d'accompagnement ne peuvent saisir l'opportunité de cette démarche.*

*La Région ayant perçue l'importance de la RSE dans le développement économique, durable et éthique des entreprises du territoire, se doit dès lors de prendre en considération les préconisations inscrites dans l'avis de la commission. Cependant, elle doit faire cela en prenant compte de ne pas faire de la RSE un outil qui pourrait favoriser certaines entreprises au détriment d'autres. La RSE doit rester une démarche qui donne du sens à l'activité de l'entreprise au-delà de ses résultats financiers et qui doit pouvoir être accessible à toutes les structures quel que soit leur taille et leur secteur d'activité.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges souhaitent également mettre en avant l'opportunité dont la Région peut se saisir d'associer le CESER au suivi et à l'évaluation des actions qu'elle mène pour le développement de la RSE sur le territoire régional. En effet, en toute logique, la mise en place d'une évaluation par des indicateurs de mesure concernant les actions menées par la Région peuvent quant à eux donner du sens aux entreprises pour engager une démarche de RSE. Cela reste le meilleur axe de communication : la preuve par l'exemple.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges voteront l'avis.*





27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)